

Composition d'Arabe, Filières MP et PC (XEULCR)

Présentation du sujet :

L'épreuve écrite de cette session 2019 portait sur la question de la dichotomie, dans les pays arabes en général, entre d'une part, un enseignement public gratuit et accessible à tous, mais n'ayant pas les moyens matériels, techniques et humains de remplir pleinement sa mission et, d'autre part, un enseignement privé efficace mais coûteux et réservé à une élite, conduisant la seule jeunesse privilégiée vers une véritable intégration dans le monde du travail.

La répartition des notes des candidats français et étrangers a été la suivante :

$0 \leq N < 4$	10	2,92%
$4 \leq N < 8$	29	8,48%
$8 \leq N < 12$	95	27,78%
$12 \leq N < 16$	145	42,4%
$16 \leq N \leq 20$	63	18,42%
Total :	342	100%
Nombre de candidats :	342	
Note moyenne :	12,16	
Ecart-type :	3,8	

PREMIERE PARTIE : SYNTHÈSE DES DOCUMENTS

Pour la synthèse, le dossier comportait les quatre documents suivants :

- Document 1 :
" هل التعليم فعلاً للجميع؟ "، بقلم رحاب الخترشي، عن ميم، مجلة المرأة العربية، 10 سبتمبر 2018.
- Document 2 :
" الدور الطبقي في التعليم الخاص "، بقلم علي أسعد وطفة، عن آراء حول الخليج، 1 ديسمبر 2009.
- Document 3 :
" التعليم وإعادة إنتاج التمايز الطبقي "، عن جريدة/الغد، 14 مايو 2009.
- Document 4 :
صورة كاريكاتيرية من مقال " التعليم بين التنافسية الثقافية والطبقية الاجتماعية " لإمامي حسن، 1 يناير 2016.

Dans le document 1, l'auteur prenait position contre les politiques éducatives actuelles dans le monde en général, et dans les pays arabes en particulier, et cherchait à montrer en quoi, selon lui, elles freinent le projet de démocratisation de l'instruction initié en Europe au siècle des Lumières. Il se référait à la dimension éthique du développement de l'instruction, dans sa capacité à construire une société plus juste et plus égalitaire, où chacun, indépendamment de son origine, jouirait, à l'issue de sa formation, de véritables opportunités d'obtenir un travail qui lui assure une vie digne. Il montrait d'autre part que, dans les milieux bourgeois du monde arabe, la tendance des parents à inscrire leurs enfants dans les écoles et universités privées pour pallier aux défaillances des écoles publiques participait du creusement des inégalités sociales. Il s'insurgeait enfin contre l'accélération de la privatisation des institutions et des services sociaux dans un contexte de globalisation économique, et insistait sur la nécessité de considérer le secteur de l'éducation comme un service d'intérêt public, garant d'une meilleure cohésion sociale.

L'auteur du second document s'appuyait également sur une approche comparative diachronique, en montrant les revirements des politiques éducatives qui ont eu lieu dans le monde arabe depuis les indépendances jusqu'à nos jours. Sa position rejoignait celle de l'auteur du document 1 au niveau du constat d'une dégradation de la qualité de l'enseignement dans les écoles publiques. Il apportait un élément d'analyse supplémentaire, à savoir que les dirigeants arabes à l'époque des indépendances ont fondé leurs politiques éducatives sur une idéologie nationaliste. Les mesures prises pour rendre l'école gratuite et obligatoire ont permis de faire fonctionner l'ascenseur social, mais aussi de consolider les liens entre les citoyens, leur pays, leur langue et leur culture. D'autre part, l'auteur montrait que le phénomène d'ouverture d'écoles privées réputées mais élitistes n'était pas nouveau dans les pays arabes (allusion aux écoles missionnaires à l'époque des colonisations), mettant ainsi en avant l'ancrage profond d'un système éducatif à deux vitesses. Il évoquait ensuite les causes de l'inefficacité des écoles publiques aujourd'hui : déficit en matière d'enseignement des langues étrangères, du matériel électronique et des méthodes pédagogiques (peu de prise en considération de la psychologie des élèves), classes surchargées. Cette critique d'un système présenté comme défaillant était renforcée par l'énumération d'un certain nombre de conséquences néfastes : délivrance de diplômes non valorisants sur le marché du travail, endettement de certains parents pour assurer à leurs enfants une bonne éducation, absence de mixité sociale (notamment dans les pays du Golfe).

L'auteur du troisième document étudiait l'évolution des politiques éducatives en Jordanie depuis les années 1970, faisant état, lui aussi, d'un développement d'abord positif, visant le plus grand nombre, suivi d'un recul de la qualité de l'enseignement public. À l'instar de l'auteur du second article, il a évoqué deux facteurs de garantie de réussite qui incitent les parents aisés à inscrire leurs enfants dans les écoles privées : l'adéquation des programmes aux exigences internationales et l'offre d'un enseignement des langues étrangères.

Le quatrième et dernier document était une caricature dénonçant avec humour la désespérance de la situation : on pouvait observer une classe surchargée d'élèves semblant souffrir et s'ennuyer, vêtus d'habits simples et tristes, au milieu desquels un maître annonce, l'air

désabusé, le titre de la leçon : « يوم الحشر ». Cette allusion ironique au jour du « rassemblement » (référence coranique : sourate 59) était une manière de mettre en évidence le caractère anxiogène de la situation actuelle de l'école publique dans les pays arabes.

Les candidats ont tous compris les documents. Peu de contre-sens ont été relevés. Ils ont globalement respecté les exigences formelles : les synthèses comportaient un titre, une introduction, un développement, une conclusion, et ne dépassaient pas les 600-675 mots. Le nombre de mots était généralement indiqué, conformément aux exigences de l'épreuve.

Des efforts ont été faits pour organiser les éléments de réponse selon un plan bipartite (état des lieux/évolution) ou tripartite (l'école d'hier/l'école d'aujourd'hui/l'école de demain), même si, au niveau de la présentation formelle, cette division n'apparaissait pas toujours clairement : trop peu de formules de transition et de sauts de ligne pour annoncer une nouvelle partie et, à l'intérieur d'une même partie, peu de liens logiques pour indiquer le rapport entre deux idées successives (cause à effet, ajout, opposition, comparaison...). D'autre part, lorsque le candidat n'avait pas pris la peine d'annoncer le plan dans l'introduction, cela avait quasi-immanquablement des répercussions sur le développement qui était alors en général assez brouillon. Il est donc vivement conseillé de bien définir à l'avance l'ordre dans lequel seront traités les points et thèmes clés de la synthèse et de s'obliger à le fixer clairement dans l'introduction.

On pouvait organiser la synthèse selon un plan tripartite : 1) La place et le rôle de l'enseignement public dans l'histoire moderne des pays arabes (démocratisation, activation de l'ascenseur social) 2) Les défaillances de l'enseignement public arabe de nos jours 3) La persistance d'un système éducatif arabe élitiste fondé sur la discrimination sociale (écoles privées inaccessibles pour les gens de classe moyenne ou pauvre, alors qu'elles sont les seuls lieux d'un enseignement adapté aux exigences du monde moderne et du marché du travail).

On pouvait penser, pour le titre, à une formule récapitulative de ces trois points, de type :

نحو تعزيز الفوارق الاجتماعية من خلال تفاقم حالة انشطار التعليم العربي بين العام الفقير والخاص النخبوي.

Les meilleures copies ont été celles qui laissaient le mieux apparaître une vue **synthétique et organisée** des différentes idées véhiculées dans les documents. Les candidats qui ont réussi à prendre de la hauteur et à reformuler **à leur manière, dans une langue correcte**, les éléments essentiels et représentatifs de la problématique ont obtenu les notes les plus élevées. L'absence de mise en relation des différents éléments de réponse et les présentations désordonnées ont été sanctionnées.

S'agissant d'une synthèse de documents, l'avis des candidats sur les informations rapportées ne devait pas transparaître. La grande majorité d'entre eux s'y sont tenus.

Aucun candidat n'a fait l'erreur d'inclure le document 5 (texte d'opinion) dans la synthèse. Les consignes précisées en tête du sujet ont été suivies.

METHODE

Rappelons d'abord que l'objet d'une synthèse est de restituer de manière condensée et organisée la ligne directrice et les éléments essentiels d'un ensemble de données, de sorte qu'une personne qui n'aurait pas eu connaissance des documents sources pourrait, en la lisant, avoir une vision précise des informations qu'ils contiennent et des enjeux qu'ils présentent.

Titre :

Si la plupart des copies comportaient un titre, on peut regretter le manque d'efforts de certains candidats pour chercher une formulation qui rende compte réellement de l'enjeu de la problématique traitée. Ainsi, « مشكلة التعليم », ou même « أزمة التعليم العربي » étaient incomplets.

Introduction :

L'introduction doit être brève mais percutante : il convenait de définir le contexte dans lequel s'inscrivait l'ensemble des documents (mise en péril actuelle dans les pays arabes de l'enseignement public face à l'expansion, depuis l'époque coloniale, d'un enseignement privé inaccessible aux classes sociales moyennes et pauvres) et de proposer un plan.

Il est inutile, dans l'introduction, de citer les références de chaque document les uns après les autres. Cela n'apporte rien et alourdit l'entrée en matière.

Conclusion :

Même brève, une conclusion est attendue. Dans le cadre de la synthèse, elle doit mettre en lumière de manière concise les idées directrices qui ont soutenu l'argumentation globale.

DEUXIEME PARTIE : TEXTE D'OPINION

Le document support était un article intitulé « اختلال ميزان العدالة الاجتماعية في التعليم », écrit par Fayrouz Omar (فيروز عمر), daté du 3 décembre 2014 et extrait du site internet du journal العربي الجديد. Le sujet, en lien avec le précédent, traitait des conditions d'accès à un enseignement de qualité. L'égalité vis-à-vis du droit à l'éducation était envisagée comme un principe fondamental pour favoriser le développement des individus et des sociétés, et comme un facteur de promotion de justice sociale. L'auteur attirait l'attention sur le fait que, paradoxalement, les pays arabes signataires de conventions relatives à cette question avaient à ce jour échoué à mettre en place de telles conditions d'égalité. Il exprimait également un certain scepticisme face à un contexte politique, social et économique peu propice à l'investissement dans l'enseignement public, marginalisant les classes pauvres (notamment issues du milieu rural) et

les femmes, et entretenant un système éducatif inégalitaire qui produit des générations appelées à rester pauvres. D'autre part, le texte discutait la question du lien de cause à effet entre la nature des compétences acquises et l'accès à des métiers socialement reconnus et correctement rémunérés. Enfin, l'arrière-plan idéologique faisait aussi l'objet de critiques à deux niveaux : 1) la domination à l'échelle internationale du néo-libéralisme, qui promeut le secteur privé et incite à faire des services publics des biens marchands qui perdent leur fonction de servir l'intérêt général 2) les stratégies de répression dans les pays arabes, qui impliquent un contrôle des programmes éducatifs, souvent au détriment d'initiatives indépendantes visant à moderniser les méthodes et les contenus.

Le sujet suscitait donc le débat et appelait à des prises de position. Nombreux sont les candidats qui ont mené une réflexion intéressante, à l'appui d'arguments souvent convaincants.

On peut déplorer toutefois un manque d'organisation de la part de certains candidats, qui se sont trop investis dans la rédaction de la synthèse, au détriment du texte d'opinion, rédigé trop rapidement et superficiellement. Certaines copies d'ailleurs ne contenaient que la synthèse. L'impasse avait été faite sur le texte d'opinion.

ATTENTION : Les deux exercices sont notés sur /20 ; négliger l'un peut faire baisser significativement la moyenne.

En revanche, certaines argumentations ont été particulièrement appréciées, étayées par des exemples de mouvements actuels de contestation d'enseignants et d'étudiants pour protester contre la détérioration de l'enseignement public, notamment au Maroc. On aurait pu attendre dans ce dernier cas à une allusion à la manifestation lycéenne et étudiante de 1965 à Casablanca réprimée dans le sang, pour réclamer, déjà, l'égalité du droit à l'éducation et à l'instruction. Cela aurait apporté un éclairage intéressant sur la continuité dans laquelle s'inscrit cette question, et sur l'ampleur de l'enjeu qu'elle représente.

D'un point de vue méthodologique, il était opportun dans un premier temps de dégager les grands axes sur lesquels l'auteur a fait reposer son argumentation : 1) égalité du droit à l'éducation / développement humain 2) idéologie / politique éducative. Cette première étape permettait au candidat d'orienter et de mieux cerner les champs de sa réflexion. Il fallait ensuite chercher 2 ou 3 points essentiels à traiter, en montrant le type de relations qu'ils entretiennent entre eux. Par exemple : 1) marginalisation éducative des classes pauvres et des femmes / faible niveau de qualification / faible croissance économique 2) privatisation de l'enseignement / négligence de l'enseignement public / perpétuation de l'illettrisme.

Le jury compte sur l'esprit à la fois inventif et rigoureux des candidats pour qu'ils proposent une analyse originale, riche et percutante.

La consigne de rédiger l'essai en 500-600 mots a été globalement respectée.

LANGUE

De manière générale, les phrases simples et complexes sont maîtrisées et le lexique assez varié. Toutefois, on note un certain nombre de fautes de langue récurrentes.

Cette carence pourrait être compensée par une lecture régulière de la presse arabe internationale (الحياة، الشرق الأوسط، السياسة الدولية...), et de romans ou essais contemporains.

On relèvera quelques erreurs courantes :

Écriture de la hamza :

- Confusion entre همزة الوصل et همزة القطع : إجتمع* au lieu de اجتمع, ارتقاء* au lieu de ارتقاء,
- Méconnaissance du support approprié : مأخوذ* au lieu de مأخوذ.

Les noms et verbes dont la 3^{ème} consonne du radical est défectueuse (الفعل الناقص والاسم) : تدنّ* au lieu de تدنّ (المنقوص).

Confusions d'ordre phonétique : حظي* au lieu de حظي; مأخوذ* au lieu de مأخوذ.

Accords des nombres :

- أربعة وثائق ; ثلاثة محاور ; ثلاث محاور ; النصوص الثلاثة au lieu de النصوص *الثلاث au lieu de أربع.

Syntaxe de غير الحكومية* au lieu de غير الحكومية.

Temps : يجب على* au lieu de يجب; emploi de أبداً avec un verbe au passé, alors qu'il s'utilise pour nier l'occurrence d'une action dans le présent ou le futur (employer قطّ pour le passé).

Lexique inapproprié : يقوم بمجهودات* au lieu de يبذل ; أنّ* au lieu de إنّ.

Orthographe : إلى أنّ* au lieu de إلا أنّ ; معانات* au lieu de معاناة; خاصتاً* au lieu de خاصة; لا طالما* au lieu de لطالما.

Règles d'écriture : Toutes les particules composées d'une seule lettre (ب، س، ف، ، ك، ل، و) sont collées au mot dont elles dépendent. Aussi, le coordonnant و ne saurait être isolé ou apparaître en fin de ligne. Il n'est pas directement collé au mot auquel il est rattaché pour la seule raison que la règle d'écriture de la lettre elle-même ne l'admet pas.